



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 27 avril 2017

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 45 y compris les membres du Conseil communal, les 2 Secrétaires et la Caissière

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 2 mai 2006 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2016 *
2. Comptes 2016
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Evolution de la planification financière 2017-2021 : présentation par M. Dembinski de BDO
4. Investissement extraordinaire 2017
Installation d'une chambre de prise d'énergie au ruisseau du Beinoz - secteur Bollion
 - 4.1 Rapport de la Commission financière
 - 4.2 Approbation
5. Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)
6. Divers

A 20h.02, M. Gérard Brodard, Syndic ouvre l'assemblée en adressant ses salutations et remerciements aux citoyens présents.

Il salue en particulier M. Antoine Dembinski de la Fiduciaire BDO qui va nous entretenir sur le point 3 précité et le remercie d'ores et déjà de son soutien et de sa disponibilité.

Se sont excusés : Antoinette Jakob / Alexandre Duc / Eric Collomb / Martial Bersier / Elisabeth et Alfred Pillonel / J.-Laurent Victorino / Roger et Yolande Verdon / Marie-Noëlle Guex / Yohann et Alyssa Monney / Gilles Monney / Margrit Strueb / Véronique Deschenaux / Heidemarie et Jean-Pierre Chassot / Anne-Catherine Rubattel.

Nomination de 2 scrutateurs : Peter Strub et Dominique Pillonel.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le tractanda énoncé.

Une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Michel Duc.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, le procès-verbal ne sera plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document et donne aux citoyens présents différentes informations relatives aux points relevés lors de la précédente assemblée :

M. Francis Marchand a sollicité la Commune pour la remise en état des chemins AF. Une rencontre va se faire avec l'Autorité de Châtillon et à la suite de celle-ci, l'assemblée sera informée des décisions prises.

Concernant le parcage sauvage des véhicules aux abords de la propriété de M. Manuel Ribeiro au centre du village de Lully, notre Syndic lui a demandé de faire le nécessaire afin de libérer le domaine public.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2016

Notre Syndic - Responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions importantes :

- 4^{ème} exercice avec la fiduciaire MAZARS de Fribourg. Le mandat a été renouvelé pour la révision des comptes 2016-2017-2018.
- Budget annoncé avec un résultat positif de fr. 80.-- sans prélèvement à la réserve de fusion.
- Diminution des charges liées par rapport à 2015 de fr. 9'093.45.
- Augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources et besoins par rapport à 2015 de fr. 30'582.--
- **Taxes de raccordement eau potable:** montant encaissé de fr. 18'630.-- transféré du compte d'investissement au compte de fonctionnement et attribution à la réserve - eau afin d'équilibrer les comptes.
- **Taxes de raccordement eaux usées :** montant encaissé de fr. 37'630.50 transféré du compte d'investissement au compte de fonctionnement et attribution à la réserve - protection des eaux afin d'équilibrer les comptes.
- **Attribution à la réserve eau :** fr. 15'235.40
- **Attribution à la réserve protection des eaux :** fr. 107'439.55

- **Attribution à la réserve ordures ménagères** : fr. 6'696.20 afin d'équilibrer les comptes. Le décompte final de la déchetterie n'a pas encore été établi. Dans les comptes 2016, estimation selon le budget.
- **Provision pour pertes débiteurs** : provision à fr. 150'000.-- comme aux comptes 2015.
- **Prélèvement à la réserve PC** : fr. 1'891.80 afin de couvrir les frais annuels selon autorisation du SPPAM.
- **Amortissements obligatoires** : fr. 102'870.-- selon contrôle de l'endettement transmis par le Scm.
- **Amortissements supplémentaires** : fr. 834'106.25
- **Prélèvement à la réserve sur investissements futurs** : fr. 120'000.-- en amortissement du nouveau bâtiment scolaire.
- **Prélèvement à la réserve eaux usées** : fr. 60'000.-- en amortissement de la part aux investissements ERES.

Au bilan :

Lecture faite par M. le Syndic.

Le total de l'actif au 31 décembre 2016 est de fr. 9'338'153.55 et le résultat de l'exercice 2016 est de fr. 13'121.50.

Apport supplémentaire des impôts des personnes physiques (sur années antérieurs) :

- Impôts sur le revenu de fr. 250'057.--
- Impôts sur la fortune de fr. 102'873.45

Apport supplémentaire des impôts sur les prestations en capital par rapport au budget de fr. 40'526.40.

Apport supplémentaire des impôts sur les gains immobiliers par rapport au budget de fr. 173'592.60.

Apport supplémentaire des impôts sur les mutations par rapport au budget de fr. 182'079.10

Différence des rentrées fiscales globales de plus de fr. 689'687.09 par rapport au budget.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic fait part à l'assemblée des explications y relatives.

Le compte de fonctionnement 2016 donne les résultats suivants :

Total des charges fr. 4'550'968.74 / total des produits fr. 4'564'090.24 et un résultat final de fr. 13'121.50.

Nous pouvons également constater que la fameuse réserve de la fusion n'est pas utilisée pour cet exercice.

2.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes d'investissements est faite par notre Syndic.

Le compte des investissements 2016 présente un total de charges de fr. 2'135'801.85 et des produits pour fr. 10'995.05.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision

La parole est donnée à Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière. Elle nous fait part du rapport de la Fiduciaire Mazard et celui de la Commission financière qui s'est réunie le 10 avril 2017 afin de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision de ladite Fiduciaire.

Le Conseil communal était présent et a répondu aux différentes questions de la Commission financière.

Après analyse, elle constate le bon équilibre des comptes 2016 et recommande à l'assemblée de les approuver tels que présentés.

Il saisit l'occasion pour remercier particulièrement Mme Heidi Monney - Caissière ainsi que le Conseil communal pour le très bon travail effectué.

Notre Syndic relève que les comptes sont excellents pour 2016. Pour l'instant, les impôts ne seront pas revus à la baisse. Dans un premier temps, nous devons assurer les prestations dues et le bien être de la Commune.

De plus, il est prévu de revoir les locaux de l'Administration qui sont à ce jour trop étroits.

2.4 Approbation

Les comptes de fonctionnement sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements sont soumis au vote et sont également acceptés à l'unanimité.

Notre Syndic remercie l'assemblée communale pour sa confiance, l'administration, les membres du Conseil, la Commission financière pour sa bonne collaboration et en particulier Mme Heidi Monney - Caissière pour son travail inconditionné à l'égard du Conseil communal.

3. Evolution de la planification financière 2017-2021 : présentation par M. Dembinski de BDO

En préambule, notre Syndic informe l'assemblée que les Communes ont l'obligation d'élaborer cet outil. De ce fait, Lully s'est approchée de la fiduciaire BDO afin qu'elle pilote la mise à jour de notre planification.

Etant en début de législature, il paraissait opportun au Conseil communal de refaire une présentation à l'assemblée.

Cette présentation suit et complète celle qui avait été faite en avril 2013 et en avril 2015.

La parole est donnée à M. Dembinski pour la présentation à l'assemblée.

Les documents y relatifs sont joints à ce présent procès-verbal.

Différentes questions sont posées par des citoyens afin d'obtenir des précisions concernant cette présentation.

Notre Syndic remercie M. Dembinski pour sa disponibilité et sa parfaite collaboration durant les 4 dernières années. Il lui souhaite pleins succès pour son avenir professionnel vu qu'il va quitter la Fiduciaire BDO. Une attention lui est remise en guise de remerciements.

4. Investissement extraordinaire 2017 Installation d'une chambre de brise-énergie au ruisseau du Beinoz - secteur Bollion.

Cet investissement qui n'était pas mûr en décembre 2016 a été revu et la version corrigée et adaptée est présentée à l'assemblée.

La parole est donnée à M. Patrick Huber - Conseiller communal en charge du dossier, concernant cette dépense.

Ces travaux sont nécessaires afin de casser la force des eaux claires arrivant au ruisseau du Beinoz. Ceci suite à l'assainissement des conduites des eaux claires à Bollion, une importante quantité d'eau se déverse dans le ruisseau du Beinoz et la force d'eau a endommagé l'enrochement existant.

Le coût estimé de cette dépense est de fr. 14'000.– financé par nos liquidités.

4.1 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à Ch. Wyssbrod - Président Commission financière qui accepte cet investissement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

4.2 Approbation

Ce point est soumis au vote qui est accepté par 44 oui et 1 abstention.

5. Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Notre Syndic relève que lors de la dernière assemblée, l'achat du matériel avait été accepté par les citoyens présents.

La parole est donnée à Mme Sabrina Bersier - Conseillère communale en charge du dossier, qui nous présente ledit règlement (en annexe).

Une commission de l'AES a été mise en place. Celle-ci est composée de 2 représentants du Conseil communal de Châtillon et 2 représentants de la Commune de Lully.

L'ouverture de l'accueil se fera du lundi au vendredi et il sera fermé durant les vacances scolaires (pour l'instant, à voir selon les futures demandes).

Ce point est la finalité formelle de tout ce qui a été présenté et accepté lors des précédentes assemblées communales.

M. Frédéric Vernier souhaite savoir combien d'enfants pourront être accueillis dans cette nouvelle structure.

Mme Sabrina Bersier l'informe que pour le repas de midi : 24 enfants et en classe : 18 enfants.

La parole n'étant plus demandée relative à ce règlement, celui-ci est soumis au vote qui est accepté par 44 x oui, 0 x non et 1 x abstention.

6. Divers

Notre Syndic fait part à l'assemblée des informations suivantes :

Démission de Mme Sabrina Bersier au sein du Conseil communal dès le mois de septembre prochain. C'est avec regret que nous en prenons acte et Mme Bersier sera remerciée comme il se doit lors d'une prochaine assemblée.

De ce fait, une élection complémentaire aura lieu durant cet automne. Les dates exactes pour l'élection et le dépôt des listes seront communiqués ultérieurement.

Nouvelle école :

Le point de la situation financière relatif à la nouvelle école nous est donné par Mme Catherine Plüss - Conseillère communale.

Le décompte avec l'entreprise générale a été finalisé. Toutefois, quelques factures ne sont pas encore soldées.

Budgets votés par l'assemblée communale :

- Construction de l'école	fr. 3'600'000.—
- Chauffage à distance pour la Colombière	fr. 145'000.—
- Construction abri PC (201 places)	fr. 300'000.—
- Total budgets votés	fr. 4'045'000.—
- Subvention cantonale	fr. 265'749.—
- Dépenses à ce jour (y compris provisions pour factures non soldées)	fr. 4'286'043.—
- Dépassement de 6% soit	fr. 241'043.—

Répartition du dépassement :

- Pour travaux selon budget initial	fr. 34'622.—
- Plus value pour adjudications aux entreprises	fr. 15'660.—
- Plus values pour imprévus	fr. 65'062.—
- Plus values amélioration et travaux non prévus initialement	fr. 86'663.—
- Dépenses diverses non intégrées dans le Budget initial	fr. 39'036.—
Total	fr. 241'043.—

Les améliorations sont :

- L'ajout d'un lavabo dans l'abri
- Le perfectionnement de la ventilation
- La plus-value pour travailler avec CWS afin d'avoir le même matériel pour tous les bâtiments communaux
- L'amélioration du terrain de sport
- Ajout d'un part ballon
- Ajout d'une rangée en pierres et d'un escalier
- Le déplacement du terrain de foot
- La mise en place d'un talus pierreux

+ des dépenses diverses, soit les heures de la Commission de bâtisse, les frais de déménagement, la cérémonie, les verrées aux entreprises et l'inauguration pour un montant total de fr. 39'036.--.

M. Remi Hermida demande si lors de la construction, il y avait un organe de contrôle pour les plus-values. Mme Catherine Plüss lui répond par l'affirmative. L'entreprise générale a géré les imprévus et ceci avait été budgétisé.

M. Antonio Hermida s'interroge sur la ventilation. Celle-ci n'avait pas été budgétisée? Mme Catherine Plüss l'informe qu'une autre ventilation a dû être choisie et de plus, celle-ci a dû tenir compte du système actuel du bâtiment de la Colombière.

M. Roland Ducarroz souhaite savoir si le montant du dépassement de 6% soit fr. 241'043.— peut être accepté par le Conseil communal sans consultation auprès de l'assemblée. Notre Syndic l'informe que tous les montants de dépassement ont été présentés lors des dernières assemblées. Toutefois, il prendra des renseignements à cet effet.

M. Remi Hermida rejoint la réflexion faite par M. Roland Ducarroz. Il propose que l'assemblée soit concertée concernant les plus-values.

M. Julien Hennard souhaite savoir si la moyenne des frais annuels a été projetée pour l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. Mme Plüss l'informe qu'au niveau du chauffage, soit depuis septembre 2016 jusqu'à mars 2017, le montant des copeaux est d'env. fr. 12'000.— et le bâtiment de la Colombière avait une consommation de fr. 13'000.— de mazout par année. Une vision globale doit se faire après une année, mais pour l'instant, nous pouvons constater une économie sur le chauffage.

RCU (règlement communal d'urbanisme) :

M. Frédéric Tesse nous informe que suite à la décision du tribunal cantonal, nous devons remettre à jour notre RCU car différentes demandes nous sont parvenues concernant la ZPSC (zone de protection du site construit) pour Seiry et Lully, où nous avons des soucis de densification. De ce fait, en collaboration avec le SBC (Service des biens culturels), nous élaborons un nouveau RCU (règlement communal d'urbanisme) qui pourra être mis à l'enquête durant le second semestre 2017.

Zone des Marais :

M. le Syndic précise que ce dossier suit son cours en collaboration avec la Commune d'Estavayer.

Le PAD est à bout touchant, il reste des discussions à faire avec les propriétaires concernés. Nous espérons vivement le mettre à l'enquête d'ici cet été.

Les Syndics d'Estavayer et Lully prévoient d'interpeller le Conseil d'Etat afin d'anticiper les décisions pour ouvrir ladite zone des Marais.

Prochaines manifestations à Lully :

- Le Conseil communal ne participera pas à Suisse bouge vu que la marche a été déplacée au mardi 8 mai. Toutefois, tout le monde peut y participer.

- Clôture scolaire et inauguration du tilleul : 7 juillet
- Fête nationale : 1^{er} août organisé en collaboration avec l'Amicale du Beinoz
- Loto des écoles : 26 août
- Journée verte « Sey-Bôo-Lully » : 23 septembre

Jeunes citoyens qui seront fêtés le 25 août :

- Jade Benard Bollion
- Bernardo de Almeida Paulo Lully
- Joshua Bigler Bollon
- Quentin Brodard Lully
- Méganne Collomb Lully
- Dylan de Jesus Correia Lully
- Mélissa Glanzmann Lully
- Nathan Marchand Lully
- Jonny Matthey Lully
- Altina Metaj Lully
- Nine Noble Lully
- Théo Petitpierre Lully
- Adrien Pillonel Seiry
- Mylène Pürro Lully
- Matheus Rocha Santos Lully
- Fabio Soares Seiry
- Jenny Voillat Lully
- Audrey Züger Seiry

Passages piétons à Lully :

M. Frédéric Wittwer informe l'assemblée qu'une analyse a été faite par le SPC (Service des ponts et chaussées) pour les 4 passages piétons situés sur la route de Lully. Seul un passage est conforme, soit celui aux abords de l'entreprise Mauron. Le passage aux abords de la propriété Hermida sera aboli et celui à la sortie du quartier Moulin-au-Rey doit être modifié. Il sera déplacé sur la propriété Vernier. Une emprise sera faite sur la parcelle des époux Vernier (DDP) pour 7 m².

M. Antonio Hermida s'étonne de cette façon de faire concernant le passage piéton à la sortie de sa propriété, soit que ce dernier soit retiré. Il demande s'il a la possibilité de faire une pétition contre la décision du SPC.

M. Frédéric Wittwer l'informe que cela sera inutile vu qu'il faut 100 piétons sur 5 heures bien fréquentées de la journée afin qu'une pétition puisse être prise en considération.

Mme Valérie Savary souhaite savoir à quel moment le marquage sera fait. M. Frédéric Wittwer l'informe que cela sera fait très prochainement vu que le plan de marquage sur ce tronçon a été accepté par le Canton.

M. Remi Hermida propose de prévoir à l'avenir, une route sécurisée. Notre Syndic l'informe que tout a été entrepris afin que celle-ci soit sécurisée : trottoir, marquage, et bande cyclable.

M. Camille Duc souhaite savoir si un passage piéton est prévu devant l'Accès Santé. M. Frédéric Wittwer lui répond par l'affirmative. Ce passage sera fait d'ici cet été.

M. Remi Hermida demande si la Commune va payer la totalité du passage piéton d'Accès Santé. M. Frédéric l'informe que selon la loi sur les routes, les passages piétons sont à la charge des Communes. M. Remi Hermida demande à voir les coûts de ce passage. M. Frédéric lui répond que ceux-ci pourront être visionnés lors de l'assemblée des comptes dans une année.

M. Roland Ducarroz désire avoir des précisions concernant la nouvelle déchetterie intercommunale à Sévaz. M. le Syndic l'informe que cette dernière a été mise à l'enquête est les oppositions reçues sont en traitement.

M. Pierre Brasey au nom de la Sté de Tir demande au Conseil communal de revoir à la hausse sa contribution annuelle qui est actuellement de fr. 300.--/ an.

M. le Syndic l'informe que nous prenons acte de cette requête et qu'une analyse sera faite.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard Syndic remercie l'assemblée pour sa présence et de sa participation active, de sa confiance à l'égard du Conseil communal.

Il remercie également les Secrétaires-Caissière de l'Administration communale et ses collègues du Conseil pour l'excellente collaboration et le soutien de chacun durant l'année.

La parole n'étant plus demandée, il a le plaisir d'inviter l'assemblée à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 22h35

La Secrétaire :
C. Collomb

Le Syndic :
G. Brodard